

6^{ème} ÉDITION TOURNOI DES ENTREPRISES



28 FÉV
1 MARS 2025

800 \$
par
Équipe

Centre Sportif
COFFRAGE LD

CLASSE COMPÉTITIVE ET PARTICIPATIVE
2 PARTIES ASSURÉES
BOURSES AUX FINALISTES
RESTO-BAR SUR PLACE

INSCRIPTION

Jusqu'au 15 février 2025
418-479-5363 * 201 | loisirs@frampton.ca



RÈGLEMENTS

28 FÉVRIER ET 1 MARS 2025

ADMISSIBILITÉ DES JOUEURS

Ce tableau détermine l'admissibilité des joueurs selon le calibre atteint, présent ou passé, et l'âge en date du 28 février 2025. Cela concerne également les gardiens de but.

Professionnel	Ne peut prendre part au tournoi
LNAH (semi-pro)	Doit travailler au sein de l'entreprise inscrite, ne doit pas avoir participé à un match au cours des trois dernières années et être âgé de 30 ans ou plus.
Senior AAA	
Junior Majeur	Doit travailler au sein de l'entreprise inscrite et être âgé de 30 ans ou plus.
Universitaire	Doit travailler au sein de l'entreprise inscrite et être âgé de 25 ans ou plus
Collégial	
Junior AAA	
Ligue Régionale Côte-sud	Un seul joueur est admissible de la saison en cours (2024-2025) dans ces calibres. Aucune restriction pour les autres saisons, travaillant ou pas pour l'entreprise.
Ligue Senior Côte-sud LHBBF	
LHBBF	
Junior AA	
Midget AA	Ne peut prendre part au tournoi.
Moins de 18 ans	

*Le comité organisateur se réserve le droit de refuser un joueur ne jouant plus dans une ligue organisée, si celui-ci est jugé trop fort pour le calibre du tournoi.



RÈGLEMENTS
28 FÉVRIER ET 1 MARS 2025

ADMISSIBILITÉ DES JOUEURS

1) RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1)** Le responsable de l'équipe doit remettre sa liste de joueurs (max. 20). La liste doit être envoyée par courriel, accompagnée des preuves d'emploi signées par la compagnie ou association et des pièces d'identité avec photo des joueurs concernés. Il sera possible de modifier cette liste jusqu'au début de la première partie de l'équipe au tournoi, tout en procurant les documents nécessaires;
- 1.2)** De ces joueurs, le responsable devra fournir une preuve d'emploi signée par la compagnie pour au moins six (6) d'entre eux;
- 1.3)** Les joueurs doivent être âgés de plus de 18 ans. Il s'agit d'une question d'assurance;
- 1.4)** Un joueur ne peut jouer pour deux formations;
- 1.5)** Un joueur pris à jouer sous un autre nom entraînera la disqualification de son équipe;
- 1.6)** L'équipe sera officiellement inscrite sur réception des documents demandés et du paiement de l'inscription avant le 15 février 2025 . Le paiement peut être effectué par chèque à l'intention de la municipalité de Frampton, par paiement débit ou argent comptant directement au bureau municipal ou par transfert bancaire;
- 1.7)** L'équipe doit se présenter une (1) heure avant le début de sa première partie;
- 1.8)** Selon le résultat des parties, les équipes se classeront dans le compétitif ou le participatif et poursuivront leur tournoi jusqu'à la petite ou grande finale;
- 1.9)** En tout temps, en situation de match ou non, le respect des officiels est primordial, sous peine d'expulsion;
- 1.10)** Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser tout joueur, entraîneur, équipe ou participant qui contreviendrait au bon fonctionnement du tournoi sur ou hors glace;
- 1.11)** Le comité organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications aux règlements pour le bon fonctionnement du tournoi.



RÈGLEMENTS
28 FÉVRIER ET 1 MARS 2025

ADMISSIBILITÉ DES JOUEURS

2) DÉROULEMENT DES PARTIES

- 2.1)** Les règlements en place sont ceux de la Fédération de Hockey sur glace du Québec;
- 2.2)** Une équipe complète, pour prendre part au jeu, doit compter un minimum de huit (8) joueurs, incluant le gardien de but. Un maximum de 16 joueurs est toléré;
- 2.3)** Parmi les joueurs d'une équipe, au moins six (6) qui travaillent pour l'entreprise doivent être habillés en tout temps;
- 2.4)** Les équipes doivent être complètes et prêtes à sauter sur la glace à l'heure prévue;
- 2.5)** Une période de réchauffement de deux (2) minutes est prévue au début de chaque rencontre;
- 2.6)** En cas de retard ou de formation incomplète, l'équipe concernée aura jusqu'à la fin de la période de réchauffement pour corriger la situation, sans quoi elle sera éliminée. L'équipe adverse se verra attribuer une victoire de 1-0;
- 2.7)** Une rencontre se déroule en trois (3) périodes de 10 minutes. Les deux premières périodes seront jouées en temps continu et la troisième sera chronométrée. Une pause de deux (2) minutes est prévue entre les périodes;
- 2.8)** Chaque équipe a droit à un (1) temps d'arrêt de 30 secondes par rencontre;
- 2.9)** Les lancers frappés sont interdits. Les genoux du joueur qui tente le lancer représentent la limite de la hauteur à ne pas dépasser;
- 2.10)** Les mises en échec sont strictement interdites;
- 2.11)** Aucune bagarre ne sera tolérée. Une bagarre entraîne automatiquement l'expulsion du tournoi pour les joueurs impliqués. Un écart de conduite jugé trop important par les organisateurs pourrait mener à une expulsion à vie du Tournoi des entreprises de Frampton;
- 2.12)** Tout joueur participant à une rencontre en ayant les facultés affaiblies pourrait être expulsé de la partie par les arbitres qui jugeraient que le joueur concerné mettrait sa sécurité ou celle des autres en danger;



RÈGLEMENTS
28 FÉVRIER ET 1 MARS 2025

ADMISSIBILITÉ DES JOUEURS

2) DÉROULEMENT DES PARTIES

2.13) Prévoir pour chaque joueur un chandail noir et un chandail blanc. Si deux équipes qui s'affrontent portent la même couleur, l'équipe qui visite devra obligatoirement changer de chandail (bien indiquer la couleur de chandail de votre équipe sur le formulaire d'inscription);

2.14) En cas d'égalité après le temps réglementaire, il y aura tirs de barrage :

- Chaque équipe mandate trois (3) joueurs pour effectuer les tirs;
- Un tirage au sort déterminera la première équipe à pouvoir s'exécuter;
- L'équipe qui a le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante;
- Si l'égalité persiste après les trois joueurs, chaque équipe mandate un joueur supplémentaire pour effectuer un tir, jusqu'à ce qu'une équipe consolide son avance;
- Tous les joueurs doivent avoir effectué un lancer avant de s'exécuter à nouveau;
- Un joueur se trouvant sur le banc des pénalités à la fin du temps de jeu réglementaire est éligible aux tirs de barrage;
- Un joueur expulsé au cours de la partie n'est pas éligible aux tirs de barrage.

2.15) En cas d'égalité après le temps réglementaire **lors d'une rencontre en demi-finale ou en finale** , il y aura période de prolongation :

- Une période de jeu à 3 contre 3;
- Le premier but met fin à la partie et couronne le gagnant;

2.16) Les équipes auront 30 minutes pour libérer leur chambre après une partie.

3) CENTRE SPORTIF COFFRAGE LD

3.1) Tous les joueurs devront respecter les règlements en vigueur du Centre sportif Coffrage LD;

3.2) Il est interdit d'apporter de la boisson alcoolisée provenant de l'extérieur de l'établissement. Le Centre sportif Coffrage LD possède un permis de vente d'alcool au même titre qu'un bar ou un restaurant. Il sera donc possible d'acheter des consommations sur place;

3.3) Aucune drogue ne sera permise dans l'établissement et aucun joueur en état d'ébriété ne pourra prendre part au tournoi.



FICHE D'INSCRIPTION

28 FÉVRIER ET 1 MARS 2025

NOM DE L'ENTREPRISE: _____

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Adresse postale: _____

Téléphone: _____

Adresse courriel: _____

INFORMATION DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE

Nom, prénom: _____

Téléphone: _____

Adresse courriel: _____

Couleur(s) des chandails de l'équipe: _____

- Je confirme avoir bien lu et compris les règlements du Tournoi des entreprises de Frampton. En tant que responsable de l'équipe, je me charge de partager ces informations à mes collègues qui participeront au tournoi. Je m'engage aussi à respecter ces règlements et à les faire respecter par mes coéquipiers.

Signature du responsable de l'équipe: _____

Vous devez joindre cette fiche avec les documents nécessaires et envoyer le tout à loisirs@frampton.ca avant le 15 février 2025 pour officialiser votre inscription au tournoi.

Fiche d'inscription

Preuve d'emploi

Liste des joueurs

Pièce d'identité de chacun joueur

Paiement de l'inscription

1.6) L'équipe sera officiellement inscrite sur réception des documents demandés et du paiement de l'inscription avant le 15 février 2025 . Le paiement peut être effectué par chèque à l'intention de la municipalité de Frampton, par paiement débit ou argent comptant directement au bureau municipal ou par transfert bancaire;